

« Des formes et des couleurs au service du patrimoine grâce au métal prélaqué »

DOSSIER DE CANDIDATURE PRIX ECCA 2023

PRESENTATION

L'ECCA groupe français, association qui regroupe les industriels qui interviennent dans la conception du métal prélaqué, acier ou aluminium, lance le « Prix ECCA » en partenariat avec l'UNSFÀ.

L'objectif de ce prix est de récompenser la meilleure réalisation mettant en œuvre du métal prépeint et faire mieux connaître ce matériau auprès des architectes et des professionnels de la construction.

Le métal prélaqué, acier ou aluminium, offre un large territoire d'expression en permettant de jouer avec des couleurs dans une palette quasi illimitée, de sélectionner des aspects contemporains, de réaliser des perforations qui autorisent toute forme d'expression, de combiner lames et cassettes aux dimensions variées pour apporter diversité et rythme.

Le jury décernant ce prix sera composé de différents experts de la profession : architectes, enseignants, représentants de notre association mais également de l'association de l'enveloppe métallique du bâtiment.

Le Prix ECCA 2023 récompensera par la remise d'un trophée, d'un voyage d'étude pour deux, la publication du projet lauréat dans la revue Passion Architecture du mois janvier 2024 et la diffusion d'un dossier de presse de ce projet, l'architecte qui, au travers d'une réalisation, témoignera de la qualité de l'architecture en métal prélaqué au service du patrimoine.

(REGLEMENT COMPLET DU PRIX EN ANNEXE 1)

LES MEMBRES DU JURY

Le jury composé d'architectes, enseignant et de représentants d'associations professionnelles de la construction Métallique et du Métal prélaqué et journaliste se réunit afin de désigner le lauréat. Il peut également décerner une mention spéciale.

Le jury est souverain dans ses décisions.

RESULTATS

La proclamation des résultats sera l'un des moments forts lors du Congrès annuel des Architectes le vendredi 20 octobre à Avignon

CALENDRIER

- Fin de réception des dossiers de candidature le **lundi 11 septembre 2023**.
- Préselection des dossiers de candidature 1^{ère} semaine d'octobre 2023 (**sans la présence des candidats**).
- Présentation des projets préselectionnés devant le jury le **vendredi 20 octobre 2023** à partir de **9h** au **Palais des Papes à Avignon (Présence des candidats sélectionnés obligatoires munis d'une clé USB pour la présentation du projet)**
Délibération du jury le vendredi 20 octobre à partir de 12h00.
- **Annonce des projets présentés, proclamation du résultat, présentation du projet lauréat par l'architecte ou son représentant devant les congressistes et remise du Prix et Trophée au lauréat en plénière le vendredi 20 octobre à 13h au Palais des Papes à Avignon.**

FORMULAIRE DE CANDIDATURE

Après l'avoir dûment complété, le dossier de candidature doit être adressé par mail à candidature@prixecca.org , le 11 septembre 2023 au plus tard.

Numéro de projet (réservé à l'organisateur) :

LE PROJET :

Intitulé :

.....
.....

Adresse du projet (n°, rue code postal et ville) :
.....

Date de début :
.....

Date de fin :
.....

Budget :
.....

Type de projet (1) rayer les mentions inutiles :

- Réalisation d'un bâtiment neuf (1)
- Rénovation / Réhabilitation (1)
- Réalisation d'une extension (1)
- Aménagement urbain ou paysager (1)

IDENTITE DU CANDIDAT ARCHITECTE

Société :
.....

Nom et prénom du représentant :
.....

Adresse postale :
.....

Adresse mail :
.....

Téléphone fixe : Téléphone mobile :

IDENTITE DU MAITRE D'OUVRAGE

Société :
.....

Nom et prénom du représentant :
.....

Adresse postale :
.....

PRESENTATION SYNTHETIQUE DU PROJET

Contexte, objectif, enjeu (15 lignes maximum)

.....
.....

Nous soussignés,

Architecte :

.....

Nous engageons dans le cadre de son unique promotion, à céder à titre gratuit, les droits de photographie du projet/réalisation ci-après rappelé :

.....

A l'Unsfa et à l'Association ECCA Groupe Français, organisatrice du Prix dans les conditions suivantes :

- Les clichés réalisés du projet cité seront transmis par l'architecte en format numérique et librement utilisables,
- Les clichés seront publiés par l'Unsfa et l'Association ECCA Groupe Français dans le cadre des présentations du Prix ECCA 2023 et des objectifs de l'Unsfa et de l'Association ECCA de promotion de l'architecture en métal prélaqué.
- Les soussignés renoncent à tout recours, ou toute autre réclamation contre l'Unsfa et ou l'Association ECCA, formulée par eux-mêmes ou leurs ayants-droit ou de la part d'un tiers détenteur de quelconques droits sur les documents dont l'utilisation serait conforme à la présente convention.

- En contrepartie, l'Unsfa et l'association ECCA Groupe Français s'engagent, dans la stricte limite de leurs propres actions promotionnelles, à faire figurer le titre du document et le nom de l'auteur ou des auteurs, tels qu'énoncés ci-dessous ou moins une fois sur chacun des supports reproduisant le document.

- Titre du document:

- Nom de l'auteur ou des auteurs :

Fait à :

Le :2023

Maître d'œuvre, Architecte

Auteur du projet

Signatures précédées de la mention « lu et approuvé